

Transmettre une pièce justificative sur caf.fr ou l'application mobile

9

Transmettre en ligne ses pièces justificatives, c'est **0% papier** et **100% plus rapide !**

Des PJ dématérialisées : quand et pour qui ?

L'envoi dématérialisé des Pièces Justificatives n'est possible qu'à l'issue d'un changement de situation ou d'une demande d'aide au logement réalisé(e) sur www.caf.fr.

Il peut avoir lieu immédiatement à la fin de la télé-procédure ou plus tard, via la rubrique « Mes démarches en ligne » de www.caf.fr ou via l'application mobile Caf - Mon Compte. Ce service est accessible à tout allocataire ou primo-demandeur en possession de ses identifiants de connexion.

A ce jour, il n'est pas possible d'adresser une pièce justificative en dehors du cadre de ces télé procédures.

Des PJ dématérialisées, oui mais lesquelles ?

Pièce justificative d'identité - Pièce justificative de régularité de séjour - Déclaration de grossesse - Pièce justificative d'activité Allocataire/Conjoint - Pièce justificative d'activité enfant/Autre personne - Pièce justificative de logement

Un nombre de pages maximum est fixé par pièce justificative. Par exemple, une carte d'identité représente 2 pièces jointes (recto verso)

Joindre une PJ sur www.caf.fr

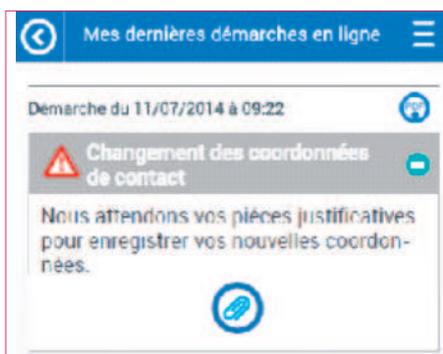
Immédiatement en fin de télé-procédure ou plus tard via l'espace Mon Compte, l'internaute a accès à la liste des pièces justificatives restant à fournir et peut, dans certains cas, choisir le type de pièce à joindre.

Les documents joints ne peuvent excéder 5Mo et être en format Jpg, Png ou Gif pour une photo ou en format Pdf pour un document

Les pièces s'affichent au fur et à mesure du téléchargement. Dès que le nombre de page maximum défini pour la pièce est atteint le bouton « Joindre un document » est grisé.

L'allocataire s'engage ensuite sur l'exactitude des renseignements déclarés et peut procéder à la transmission des PJ.

Joindre une PJ via son smartphone



Lorsqu'un allocataire doit envoyer des pièces justificatives nécessaires au traitement de sa demande, un bouton « joindre une pièce » est affiché dans la rubrique **Mes dernières démarches en ligne**.

Il peut alors accéder à la liste des documents transmis et de ceux restant à transmettre.

Pour joindre un document, l'allocataire peut soit le prendre directement en photo ou alors le joindre en le sélectionnant dans sa galerie photo ou dans ses fichiers (uniquement sur Android).

Une fois les PJ sélectionnées, il peut valider son envoi et lancer leur transmission.



Suivre sa démarche

Après validation du téléchargement, le récapitulatif des pièces envoyées s'affiche et un accusé de réception est adressé par mail à l'allocataire

Il peut retrouver et suivre cette démarche sur www.caf.fr comme sur l'application Caf-Mon Compte en se rendant dans la rubrique « **Mes dernières démarches en ligne** »

